

DÉCISION

Décision 2018-54 portant signature du lot n°2 « cloisons amovibles / faux plafond / isolation phonique » du marché M2018-028 relatif aux travaux de réaménagement des locaux sis 4 bis allée Romain Rolland à Clichy-sous-Bois (93390) pour l'EPT Grand Paris Grand Est

Le Président de l'Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CT2016/01/26-01 en date du 26 janvier 2016 par laquelle le Conseil de territoire donne délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

Considérant la consultation lancée sous forme de procédure adaptée auprès des sociétés LES MENUISERIES IDF, RENOIS et ATB le 12 mars 2018 ayant pour objet les travaux de réaménagement des locaux sis 4 bis allée Romain Rolland à Clichy-sous-Bois (93390) pour l'EPT Grand Paris Grand Est,

Vu le registre de dépôt des offres,

Vu le rapport de présentation,

Vu la proposition de la société AGENCEMENT TRAVAUX BÂTIMENT (ATB), sise n°264, 03 rue des Sablons à Les Lilas de Gérant,

Considérant l'intérêt de l'offre retenue par le pouvoir adjudicateur pour la réalisation du présent lot n°2 du marché,

D E C I D E

Article 1 : De signer le présent lot n°2 du marché et toutes les pièces s'y rapportant avec la société ATB.

Article 2 : De conclure le lot n°2 du marché pour un montant de 14 110 € HT soit 16 932 € TTC.

Article 3 : De conclure le lot n°2 du marché pour une durée courant de sa notification jusqu'à la fin du délai de garantie de parfait achèvement.

Article 4 : Compte-rendu de la présente décision sera fait lors du prochain Conseil de territoire.

Article 5 : Un exemplaire de la présente décision sera relié au registre des délibérations.

Article 6 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis
- Madame le Trésorier Principal de Montfermeil
- Monsieur le Directeur général des services

Fait à Noisy-le-Grand, le

17 AVR. 2018

Le Président,

Michel TEULET



Le président soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte reçu à la Préfecture le :

Affiché - notifié le : **17 AVR. 2018**

Par délégation du Président,
Le Directeur Général des Services
Guillaume Clédière